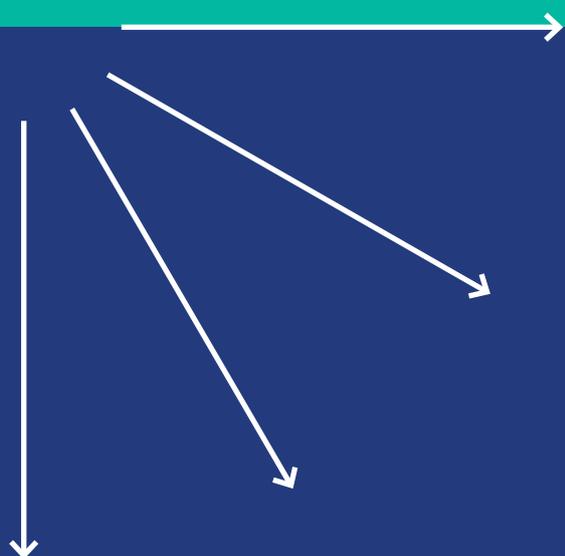




GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Influence par le droit



**Stratégie de la France
2023-2028**

Introduction

Le modèle juridique français, au cœur de la compétition stratégique mondiale

Le modèle juridique français, « de droit continental » ou « romano-germanique », sert de référence à de nombreux législateurs à travers le monde. Ce modèle est aujourd'hui retenu dans plus de 70 % des pays, soit les deux tiers de la population mondiale, dont 13 des 20 premières économies. Il constitue ainsi un des principaux piliers de l'ordre juridique international et contribue au développement d'une culture et d'une méthode de raisonnement spécifiques.

Ce modèle continental coexiste avec le modèle dit de *common law*, dont la prégnance est liée à l'importance des praticiens de ce système juridique dans la régulation économique globale. À cette concurrence historique s'ajoutent l'émergence de nouveaux systèmes de droit émanant de puissances dont le rayonnement international s'accroît, mais aussi une tentative de remise en cause du socle normatif construit depuis 1945. Le droit, outil de règlement pacifique des différends, tend dès lors à devenir une arme dans les nouvelles batailles de l'influence : une arme normative, parfois

juridictionnelle, souvent politique et économique.

En outre, la densification et la complexification de l'ordre juridique mondial font coexister différents niveaux de droits (nationaux, transnationaux, international) et résultent de la multiplication des enceintes d'élaboration des normes (Union européenne, Conseil de l'Europe, Organisation de coopération et de développement économiques, Banque mondiale, système des Nations unies et ses agences à compétence normative, organisations régionales, etc.). De nombreux acteurs étatiques et non étatiques investissent désormais le champ de l'élaboration des normes internationales, contribuant, de manière parfois insidieuse, à développer de nouveaux standards qui finissent par s'imposer à tous, en dehors des processus traditionnels d'élaboration des normes. Une vigilance particulière s'impose dès lors afin d'assurer une représentation suffisante des priorités et des acteurs français dans l'ensemble de ces processus.

La France, moteur de la puissance normative européenne

Face à ces tendances, l'Europe constitue un vecteur de projection dans le monde, sur le plan politique, mais aussi juridique. Elle joue un rôle prescriptif croissant par son rayonnement et la dimension de son marché intérieur, qui constituent des leviers pour influencer les pratiques des acteurs, notamment économiques, bien au-delà des frontières européennes. En développant un cadre juridique harmonisé sur le territoire de 27 États membres, elle constitue en effet de plus en plus un pôle normatif mondial susceptible de servir de référence internationale.

L'Europe et la France en son sein jouent un rôle majeur pour défendre :

- un ordre international fondé sur des règles de droit, garant de la paix et de la sécurité internationales ;
- une conception du droit s'appuyant sur des exigences universelles, à commencer par les droits de l'homme ;
- une primauté de la norme écrite, garantissant l'accessibilité, la sécurité et la prévisibilité de la règle applicable. Cette stabilité juridique, propre au droit

continental, est propice à la protection des citoyens en garantissant l'État de droit. Elle favorise aussi le développement des activités économiques, comme le prouvent les 1 607 décisions d'investissements étrangers enregistrées en 2021, qui font de la France le premier pays d'accueil des investissements internationaux en Europe ;

- un modèle attractif pour l'entrepreneuriat et l'innovation qui, tout en garantissant les droits sociaux, offre des outils adaptés et adaptables pour faire face aux enjeux de la relance et aux défis du changement climatique, de la transition énergétique, des mutations du numérique et de l'intelligence artificielle.

C'est ainsi le sens des efforts de la France, en tant que membre de l'Union européenne pour rassembler les États et les forces vives du secteur privé et de la société civile, pour construire les grandes régulations qui sont indispensables aujourd'hui, notamment dans le domaine numérique.

L'un des principaux atouts du droit français est donc son articulation avec le droit européen et sa capacité à peser sur celui-ci. L'un des plus importants leviers d'influence par le droit se situe en effet au niveau européen, qu'il s'agisse de pratiques (poids mondial du droit de la concurrence européen) ou de la définition de nouvelles normes (impact du règlement général sur la protection des données). Pour la France, cette capacité de production de règles de droit doit être une force et non une source de vulnérabilités exploitée par d'autres États. Investir les instances d'élaboration de la norme européenne et peser dans les négociations de textes destinés à devenir du droit interne s'avère ainsi essentiel.

Au service des valeurs de la France, l'influence par le droit et dans le droit

La capacité normative de la France, ses actions de coopération juridique et judiciaire et sa présence active dans les institutions internationales constituent un attribut de puissance pour répondre aux grands défis d'aujourd'hui et défendre un multilatéralisme fidèle aux valeurs de la France. Promouvoir le modèle français et le faire vivre avec nos partenaires, c'est tout l'enjeu de la stratégie d'influence de la France, par le droit et dans le droit.

C'est le sens de la politique juridique extérieure française, et en premier lieu du soutien constant au règlement pacifique des différends, Paris constituant une place déterminante de l'arbitrage international, et à la lutte contre l'impunité, notamment à la Cour pénale internationale.

C'est aussi le sens de l'engagement de la France, avec des moyens financiers et humains renforcés, au sein des organisations juridiques internationales et régionales, où elle participe à l'élaboration des nouvelles normes et où elle est mobilisée pour faire respecter les normes existantes.

Cette stratégie commune d'influence par le droit, portée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Justice, s'articule autour de 7 objectifs. Elle s'inscrit plus largement dans la feuille de route de l'influence qui a fait l'objet d'une présentation publique par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en décembre 2021.

Objectifs de la stratégie

→ Objectif 1

Renforcer la dimension internationale dans la formation des juristes et professionnels du droit

L'enseignement et la recherche constituent des leviers incontournables d'influence du système juridique français. La France peut à cet égard se prévaloir de plusieurs atouts tant au niveau universitaire que professionnel.

En premier lieu, les universités, notamment les départements et centres de recherche en droit comparé et en droit international, méritent d'être soutenues et renforcées. En outre, au niveau professionnel, la France dispose d'écoles de formation dont la renommée internationale est réelle, qu'il s'agisse des écoles relevant du ministère de la Justice, notamment l'École nationale de la magistrature, ou de celles relevant des professions judiciaires, comme les écoles de formation du barreau. Ces écoles disposent de départements actifs pour la coopération internationale qui accueillent régulièrement de jeunes professionnels étrangers. Ceux-ci constituent, sur le long terme, des relais très précieux pour l'influence française. L'expérience a prouvé qu'il est fréquent

que ceux-ci se retrouvent plusieurs années après dans des positions importantes dans leur pays. Ce rôle de facilitateur justifie une poursuite et, si possible, un renforcement de l'investissement de la France en direction de jeunes juristes de nombre de nos partenaires. Plus généralement, les professionnels du droit formés dans les écoles et universités, en France ou sur les campus délocalisés, doivent pouvoir être facilement identifiés dans le cadre du réseau France Alumni, dont l'animation est un axe de la stratégie d'influence de la France.

Au niveau national, le renforcement du rayonnement juridique réside dans l'intensification, pour les professionnels du droit, de leur capacité à prendre en compte la dimension internationale dans leur pratique quotidienne, et à se projeter à l'international. Cette dimension internationale et européenne gagnerait à être densifiée dans les formations qui leur sont dispensées – formations initiales comme continues. Elle suppose également de réfléchir aux moyens d'accompagner les cabinets d'avocats français dans une stratégie d'internationalisation plus offensive, soit par le développement de réseaux de

cabinets de droit continental, soit par l'accroissement de leur influence au sein des grands réseaux internationaux.

→ Objectif 2

Renforcer la présence française dans les organisations internationales et soutenir les organisations à forte portée normative

Promouvoir l'influence du droit continental nécessite la présence d'acteurs français, francophones ou de sensibilité juridique continentale dans les lieux d'élaboration et d'exercice des normes. Un levier majeur consiste à déployer du personnel d'influence (magistrats de liaison, experts techniques internationaux, coopérants, experts nationaux détachés ou mis à disposition, attachés de coopération régionaux), ainsi qu'à mettre en œuvre une politique de placement et des stratégies électorales sur des postes clés dans les enceintes européennes et internationales de production de normes afin de diffuser les valeurs de ce système juridique. La mobilisation de la société civile, des universitaires et des professionnels du droit, sollicités pour apporter une expertise dans des groupes de

travail, par exemple, apparaît également essentielle et doit être renforcée. L'influence française dans les instances internationales peut être soutenue par la présence de ces experts, délégués de la France, et par la participation d'observateurs.

Enfin, le soutien financier volontaire aux organisations internationales constitue un levier d'action politique pour peser dans les débats et faire valoir les priorités de la France. C'est tout particulièrement le cas pour les organisations à forte dominante juridique dont les actions sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les débats internationaux (Cour pénale internationale notamment) ou susceptibles de favoriser la production de nouvelles normes (négociation en cours d'un nouveau traité sur les pandémies). Ces contributions peuvent également être mobilisées en soutien à l'attractivité de la France pour l'accueil de ces organisations.

→ Objectif 3 Renforcer l'attractivité juridique française

Dans un contexte de concurrence des droits et des places juridiques, il convient de promouvoir l'attractivité de la France et de sa capitale. Le secteur juridique est aussi un secteur économique dont le poids est évalué en France à 1,8 % du PIB et qui constitue en tant que tel un outil au profit du développement économique de la France.

À cet égard, les chambres internationales du tribunal de commerce de Paris et de la cour d'appel de Paris offrent un système juridictionnel attractif adapté aux litiges commerciaux internationaux. Devant ces chambres, les parties aux litiges peuvent appliquer soit la loi française, soit toute autre règle applicable au fond de

l'affaire, communiquer leurs pièces et s'exprimer en anglais. Cette procédure dynamique permet un accès plus aisé aux juridictions commerciales françaises et favorise le choix de ces juridictions dans les clauses attributives de compétence.

En outre, la place de Paris constitue l'une des premières places internationales de l'arbitrage. La Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI) constitue en effet l'une des institutions d'arbitrage les plus fréquemment désignées dans les contrats internationaux.

Le lancement effectif prévu en juin 2023 de la juridiction unifiée du brevet (JUB) est de nature à compléter l'offre de service juridique en direction des acteurs économiques en créant une seule et même juridiction ayant compétence exclusive pour connaître des litiges relatifs aux brevets européens. La France accueillera à Paris le siège de la division centrale de la JUB et confortera ainsi sa place en tant que pays attractif au service de l'innovation.

À ce titre, l'attractivité de la France découle aussi de son appartenance à l'Union européenne. Cette appartenance doit être systématiquement valorisée, car non seulement elle donne à la France un levier d'influence déterminant sur la construction du droit de l'Union comme cela a été souligné, mais elle permet aussi de bénéficier de procédures et de règles de fond harmonisées, constituant un avantage compétitif substantiel.

Les nombreux atouts du régime juridique français, tels que sa sécurité, sa lisibilité et sa stabilité, ou encore le positionnement de la place de Paris comme place de droit de premier plan dans le monde, sont autant de composants de l'attractivité juridique française. Renforcer

cette attractivité est un moyen d'améliorer la perception de la France auprès des entreprises et des professions juridiques dans le cadre de leurs choix du régime juridique applicable à leurs activités. Une meilleure communication quant aux avantages du régime juridique français permettrait ainsi de favoriser les intérêts économiques de la France.

→ Objectif 4 Accroître le poids du droit continental dans les normes internationales et régionales

L'influence du droit continental se mesure également à l'aune des concepts mobilisés lors de l'adoption de normes internationales. À ce titre, la présence active d'acteurs français dans les organisations internationales est déterminante. Qu'il s'agisse des nouveaux enjeux globaux (climat, nouvelles technologies, etc.) ou d'encadrer les pratiques économiques, qu'il s'agisse de normes de portée générale ou de normes techniques, accroître l'influence du droit continental dans les instances où la norme internationale ou régionale est élaborée est un enjeu majeur. Ces normes bénéficieront d'autant plus aux entreprises et ressortissants français qu'elles seront empreintes de nos valeurs et de nos usages. Par ailleurs, une influence accrue, au sein des juridictions internationales, des conceptions françaises du droit du procès et des normes universelles serait un atout dans la mise en œuvre, par la France, de ses engagements internationaux.

→ Objectif 5

Renforcer la coopération juridique et judiciaire

Le développement des actions de coopération juridique et judiciaire est un autre vecteur d'influence, qui facilite par ailleurs l'entraide judiciaire opérationnelle tant en matière civile et commerciale que pénale, et permet de renforcer l'efficacité des procédures françaises. La fusion depuis le 1^{er} janvier 2021 de l'opérateur Justice Coopération Internationale au sein d'Expertise France, désormais filiale de l'Agence française de développement (AFD), donne aujourd'hui à la coopération française un nouvel élan dans ce domaine.

En outre, la coopération avec les pays en développement constitue un levier pour renforcer l'État de droit et garantir le respect des droits humains.

Cela est d'autant plus important que les pays en développement se voient proposer des modèles différents dans le cadre d'une compétition stratégique assumée. Le maintien d'une coopération intense dans les zones où celle-ci est historiquement ancrée ainsi que l'investissement de nouveaux terrains, géographiques ou thématiques, sont essentiels. L'appui à des organisations régionales clés telle que l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), qui a développé un droit des affaires très proche du droit français, constitue également une priorité.

→ Objectif 6

Diffuser les conceptions juridiques françaises

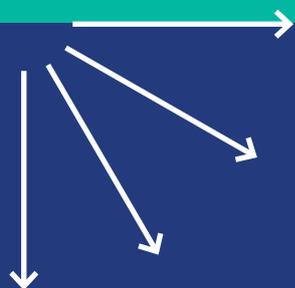
Renforcer le rayonnement et l'influence du droit français implique de favoriser son accès par le plus grand nombre, en diffusant les textes et les

principes qui les sous-tendent, la jurisprudence ainsi que les travaux de recherche ou de doctrine sur le droit international. Un travail de traduction plus systématique des textes juridiques français (en anglais notamment) et de pédagogie devrait être effectué pour élargir l'audience de ce droit. Une base de données des articles et travaux universitaires rédigés en français permettrait de faire connaître les travaux de chercheurs français et francophones. Plus globalement, la présence de publications de chercheurs français dans les principales revues de droit international, y compris en anglais, devrait être encouragée.

→ Objectif 7

Incarnier et consolider l'équipe France

Une multitude d'acteurs participent à l'influence par le droit, qu'il s'agisse d'institutions publiques, de professionnels du secteur privé, d'universités ou d'organisations de la société civile. La formalisation d'instances de dialogue associant tous les acteurs, tels que le comité de pilotage de la plateforme des acteurs français de la coopération juridique et judiciaire à l'international et le comité opérationnel justice d'Expertise France, permet de promouvoir le modèle juridique français, de coordonner au mieux les activités et de favoriser les échanges de bonnes pratiques. De manière générale, l'expertise juridique française doit pouvoir se présenter de manière plus lisible et coordonnée, en articulant tant la place des universités ou la coopération institutionnelle autour des questions de justice, que la coopération juridique susceptible de mobiliser différents acteurs, et en particulier les professions judiciaires.



**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**
37 quai d'Orsay
75007 Paris
diplomatie.gouv.fr

**Ministère
de la Justice**
13 place Vendôme
75001 Paris
justice.gouv.fr